



# AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN  
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 ET 2018  
(1<sup>er</sup> exercice)**

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions des articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Val-Alain pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2015.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi inclusivement de 8h45 à 11h45 et du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00 sauf les jours fériés, au bureau municipal, 648, rue Principale, Val-Alain.

Comme il s'agit du rôle triennal 1<sup>er</sup> exercice financier, toute plainte concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2016;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

Municipalité de Val-Alain  
648, rue Principale  
Val-Alain (Québec) G0S 3H0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 253-2014 de la MRC de Lotbinière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

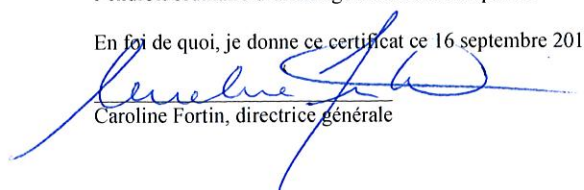
Donné à Val-Alain, le 16 septembre 2015.

  
Caroline Fortin,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 16 septembre 2015 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 septembre 2015.

  
Caroline Fortin, directrice générale